



de résolution
annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 13 JUIN 2023, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville
Madame Natacha Garneau-Tremblay, première vice-présidente et conseillère de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur David Morin, deuxième vice-président, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Émile Malo Bonin, conseiller de Sainte-Madeleine
Monsieur Olivier Cameron-Chevrier, substitut, conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Martin Dubreuil, conseiller de Beloeil
Monsieur Louis Hébert, conseiller de Saint-Jean-Baptiste
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park

Était absent :

Monsieur Martin Leprohon, conseiller de Saint-Basile-le-Grand

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Mandat à l'union des municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI-2024-2025 - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
7. Consommation d'eau pour le mois de mai 2023
8. Divers
9. Interventions de l'assistance
10. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 40 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

23-06-023

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

23-06-024

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

23-025 03-05-23 Courriel de MADAME MARIE-CHRISTINE BEAUDRY, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2023-147 acceptant les états financiers de la Régie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

23-026 05-06-23 Courriel de MADAME FLAVIE IMBERT, adjointe administrative principale des services aux membres (achats regroupés), UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ), nous informant que la campagne d'adhésion au regroupement d'achats de produits chimiques pour le traitement des eaux est ouverte jusqu'au 28 juillet 2023.

23-027 07-06-23 Courriel de MADAME GINETTE TANGUAY, secrétaire des Services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2023-174 appuyant la Régie pour sa demande de modification pour l'application du règlement de la qualité de l'eau potable.

23-06-025

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Hébert

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 23-04, du chèque numéro 20645 au chèque numéro 20663, du déboursé numéro 202300357 au déboursé numéro 202300435, pour un montant total de 301 931,79 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

23-06-026

POINT 6. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - APPEL D'OFFRES # CHI-2024-2025 - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE la Régie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12 % (Chlore



de résolution
1 annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

liquide) en vrac - Chlore gazeux 907,2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tête de 1000, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Régie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de ***l'hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) en vrac, du sulfate d'aluminium en vrac et de l'hydroxyde de sodium en vrac*** dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Olivier Cameron-Chevrier
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Régie confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat ***d'hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) en vrac, du sulfate d'aluminium en vrac et de l'hydroxyde de sodium en vrac*** pour la période du 1^{er} janvier 2024 au le 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres;

QUE la Régie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

QUE la Régie confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Régie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Régie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

POINT 7. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS DE MAI 2023

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour le mois de mai 2023 sont joints au présent point.

POINT 8. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 9. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

23-06-027

POINT 10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 49 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Robert Pelletier
président